

BUDGETS PRIMITIFS 2025





Les budgets primitifs

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour l'exercice budgétaire et comptable de 2025, je vous propose une construction budgétaire fondée sur nos essentiels constituant le socle fondateur de notre collectivité : développement économique, attractivité et solidarité envers les communes du DUF.

Malgré une loi de finances 2025 qui ponctionne, sur les collectivités, des recettes fiscales et des dépenses supplémentaires, le DUF, grâce à une maîtrise de ses dépenses, peut continuer à investir dans les équipements structurants et financer les politiques de solidarité, sans dégrader nos ratios financiers.

Principales dispositions de la loi de finances 2025 :

Le budget 2025 de l'Etat est présenté comme une première étape au redressement des comptes publics, associant les collectivités territoriales.

Les ponctions sur les budgets locaux prévues comprennent des mesures qui affecteront les collectivités à plusieurs titres :

- Le Dispositif de Lissage CONjoncturel (DILICO) : 1 milliard d'euros sont prélevés via ce nouveau mécanisme de prélèvement, et conduira à immobiliser des fonds publics dans plus de 2000 collectivités ;
- 2 milliards d'euros prélevés sur les dotations, dont 487 millions d'euros ponctionnés sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle, frapperont en grande partie des collectivités industrielles ;
- Réduction de 1,35 milliard d'euros du Fonds vert;
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est réduite de 150 millions d'euros, ce qui annihile la hausse prévue de 150 millions d'euros de la DGF ;
- Le gel de la TVA transférée : 1,2 milliard d'euros de réduction de recettes, ce qui contrevient à l'engagement du Président de la République de compenser les recettes des impôts locaux supprimés ou nationalisés ;
- 130 millions d'euros sont prélevés sur les Agences de l'eau, accompagnant le report d'un an du financement du plan eau ;
- L'augmentation de 3 points par an du taux de CNRACL jusque 2028 : 1,4 milliard d'euros annuels seront prélevés sur les employeurs territoriaux pour alimenter la CNRACL .

Table des matières

I. BUDGET GENERAL	4
1. Section de fonctionnement	5
1.1 Les recettes de fonctionnement	5
1.2 Les dépenses de fonctionnement	7
2. Section d'investissement	10
2.1 Les recettes d'investissement	10
2.2 Les dépenses d'investissement	12
II. BUDGETS ANNEXES	13
1. Gestion des déchets	13
1.1 Section de fonctionnement	14
1.2 Section d'investissement	15
2. Assainissement	16
2.1 Section de fonctionnement	17
2.2 Section d'investissement	18
III. VERSION CONSOLIDEE	19
Vote des budgets	20



I. Budget général

Le budget général intègre l'ensemble de nos opérations à l'exclusion des services financés par des redevances : la gestion des ordures ménagères et l'assainissement.

L'objectif est de contenir autant que possible nos dépenses de fonctionnement en privilégiant les compétences techniques internes.

BUDGET PRINCIPAL - BALANCE DETAILLEE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (en €)	
FONCTIONNEMENT	18 285 081,00
Charges de personnel	3 245 300,00
Charges de gestion courante	2 922 612,00
Charges à caractère général	2 283 580,00
Attributions de compensation	2 047 700,00
Intérêts de la dette	586 000,00
Contribution FPIC	400 000,00
Charges exceptionnelles	5 000,00
Provisions	4 800,00
Virement à la section d'investissement	4 565 589,00
Amortissements	2 224 500,00

RECETTES (en €)	
FONCTIONNEMENT	18 285 081,00
Impôts et taxes	5 085 361,00
Dotations et participations	3 523 093,00
Impositions directes	3 047 912,00
Autres recettes (revenus des immeubles, versement CAF ...)	1 705 608,00
Produit des services (entrées piscine, remboursement des taxes foncières...)	398 110,00
Atténuations de charges et autres	877 060,00
Excédent antérieur reporté	3 500 467,01
Produits financiers	49,99
Amortissements des subventions	147 420,00

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement se caractérise par une diminution de nos dépenses de 1 % par rapport aux prévisions de 2024. Cette diminution s'explique, pour l'essentiel, par la volonté de maîtriser nos dépenses tout en limitant le recours à des bureaux d'études avec l'internalisation des prestations réalisées par le personnel du DUF, mais aussi une mise en concurrence de nos achats.

On notera le désormais traditionnel prélèvement FPIC avec la prise en charge par le DUF des 2 parts, communale et intercommunale, au titre de la solidarité communes/EPCI.

1.1 Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement

Les produits du service (398 110 €)

Il s'agit des recettes liées à la piscine (estimées à 240 000 €), les tarifs ayant été augmentés pour les résidents hors DUF, des redevances d'occupation du domaine public sollicitées dans le cadre de nos concessions (gestion des multi-accueils et de l'aire d'accueil des gens du voyage) et de la refacturation des frais de nettoyage aux prestataires occupant nos locaux.

La fiscalité directe locale

Les trois **taxes directes locales** (taxe d'habitation et taxes foncières) et **taxe des entreprises** (contribution foncière des entreprises)

2 167 990 €

Pour rappel, la loi de finances pour 2018 a modifié la taxe d'habitation : 2023 est l'année de déploiement de sa suppression.

- Taux de la taxe foncière sur le bâti : 0,512 %
- Taux de la taxe foncière non bâti : 3,94 %
- Taux de la CFE : 19,43 %

A ces trois taxes, s'ajoutent :

- La fraction de TVA : 2 171 538 €
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 1 508 737 €
- La fraction compensatoire CVAE: 1 393 346 €
- Les allocations compensatrices : 942 835 €
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 443 963 €
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 421 356 €
- La Dotation de Compensation de réforme de la Taxe Professionnelle(DCRTP) : 721 785 €

La Loi de Finances pour 2025 prévoit un écrêtement de la DCRTP de 14,5% supérieur à celui appliqué en 2024, soit une diminution de recettes de 60 000 € pour le DUF.

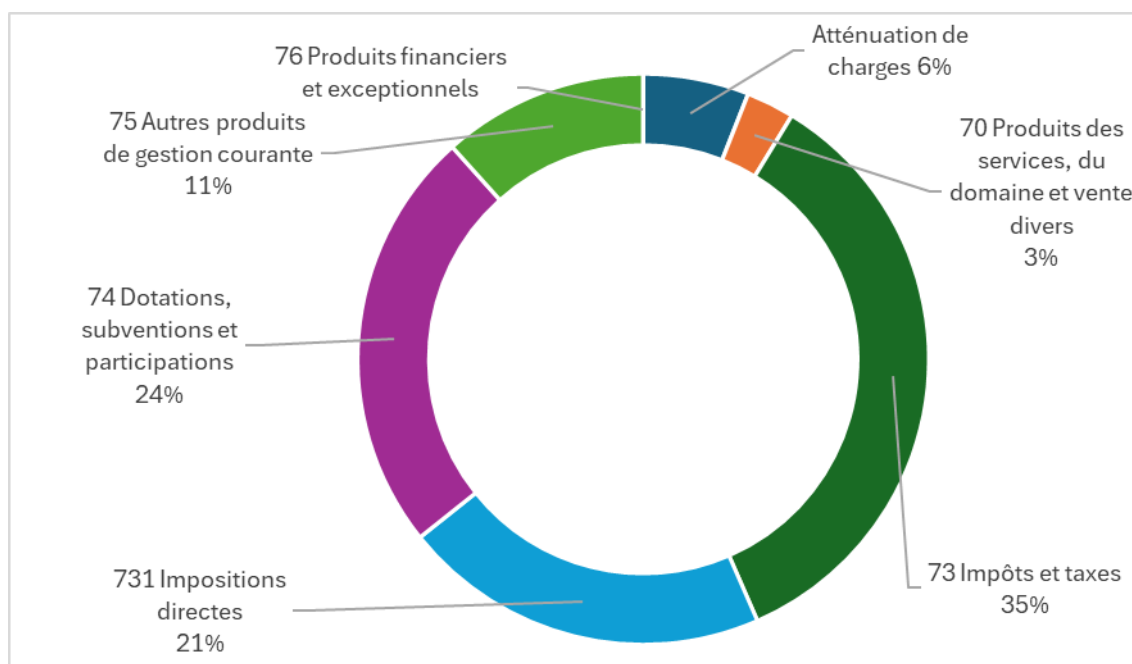
La Dotation Globale de Fonctionnement : 623 791 € (estimation)

Les autres produits de gestion courante

- Les loyers dont les bâtiments relais en crédit-bail
(Grundfos, Brafer Viessmann, ESAT, FESAT, IRTS) : 1 390 728 €
- La refacturation des charges de personnel des budgets annexes: 844 360 €
- Les loyers de la gendarmerie (bureaux, logements, garages) : 242 350 €
- L'Allocation de Logement Temporaire (ALT) pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage : 33 044 €
- Redevance Golf suivant le chiffre d'affaires 13 000 €
- Les locations diverses 1 800 €

L'excédent antérieur reporté : 3 500 467,01 €

Recettes de fonctionnement (en €)			Répartition des recettes (en %)	BP 2025/CA 2024 (en %)
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025		
70	Produits des services, du domaine et vente divers	398 110,00	2,18%	3,38%
73	Impôts et taxes	5 085 361,00	27,81%	0,00%
731	Impositions directes	3 047 912,00	16,67%	1,27%
74	Dotations, subventions et participations	3 523 093,00	19,27%	-2,21%
75	Autres produits de gestion courante	1 705 608,00	9,33%	-2,70%
76	Produits financiers et exceptionnels	49,99	0,01%	-100%
013	Atténuation de charges (Remboursement des charges de personnel des budgets annexes)	877 060,00	4,80%	14,20%
TOTAL recettes réelles		14 637 193,99	80,06%	-0,07%
002	Excédent N-1 reporté	3 500 467,01	19,14%	-42,84%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 420,00	0,80%	-79,79%
TOTAL recettes de fonctionnement		18 285 081,00	100,00%	-14,96%



1.2 Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement

Les charges à caractère général :

○ Les frais d'administration générale :

Ces dépenses sont constituées :

- des frais classiques de structure : eau, gaz, électricité (dont éclairage public), carburants
- les frais de maintenance de nos locaux
- les frais de télécommunications
- les locations immobilières et mobilières
- les contrats de prestation de services, notamment des prestations de salage, entretien de nos zones.

○ Les frais liés à l'entretien de la piscine communautaire : 361 220 €

○ Entretien du patrimoine :

CREHANGE – ZA – CARREAU DE LA MINE

- Bâtiment anciennement AFPA
- Bâtiment Centre de Conservation Technique et Scientifique de l'Automobile (CCSTA)
- Bâtiment Club Lorrain de Véhicule Militaires Alliés (CLVMA)

FAULQUEMONT – PARC INDUSTRIEL

- Pôle Emploi Formation
- Déchetterie
- Hôtel Communautaire
- Services techniques

- IRTS - Maison de la Justice et du Droit - Multi-accueil de Faulquemont - Relais Petite Enfance - Bâtiments relais : ESAT, VIESSMANN (BRAFER), FESAT - Gendarmerie - Aire d'accueil des gens du voyage - Golf de Faulquemont - Club House Golf - Piscine
LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD
- Bâtiments relais : GRUNDFOS - Multi-accueil de Longeville-Lès-Saint-Avold - Déchetterie

La maîtrise des charges de personnel

Le maintien durable d'une capacité d'autofinancement correcte, passe par une nécessaire maîtrise de la masse salariale.

Les évolutions règlementaires 2024 et 2025 impactent le budget :

- augmentation de la CNRACL de 3 points ;
- la réussite aux concours et examens des agents du DUF ;
- effet Glissement, Vieillesse, Technicité (GVT)

La part des charges de personnel reste néanmoins inférieure aux autres EPCI de même strate.

Les charges de gestion courante :

- les indemnités des élus, y compris la formation
- la subvention d'équilibre versée au budget annexe gestion des déchets
- la subvention d'équilibre versée au budget annexe assainissement
- les participations du DUF :
 - la prise en charge de la part communale de la contribution SDIS
 - les participations au titre de nos contrats de concession :
 - gestion des deux multi-accueils
 - gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
 - gestion de l'équipement Golf
 - le versement aux associations
 - la compétence GEMAPI
 - l'enveloppe allouée à la commission tourisme, sport et culture
 - le versement à l'office du tourisme
 - la subvention versée aux collègues
 - la subvention versée à ASPECT

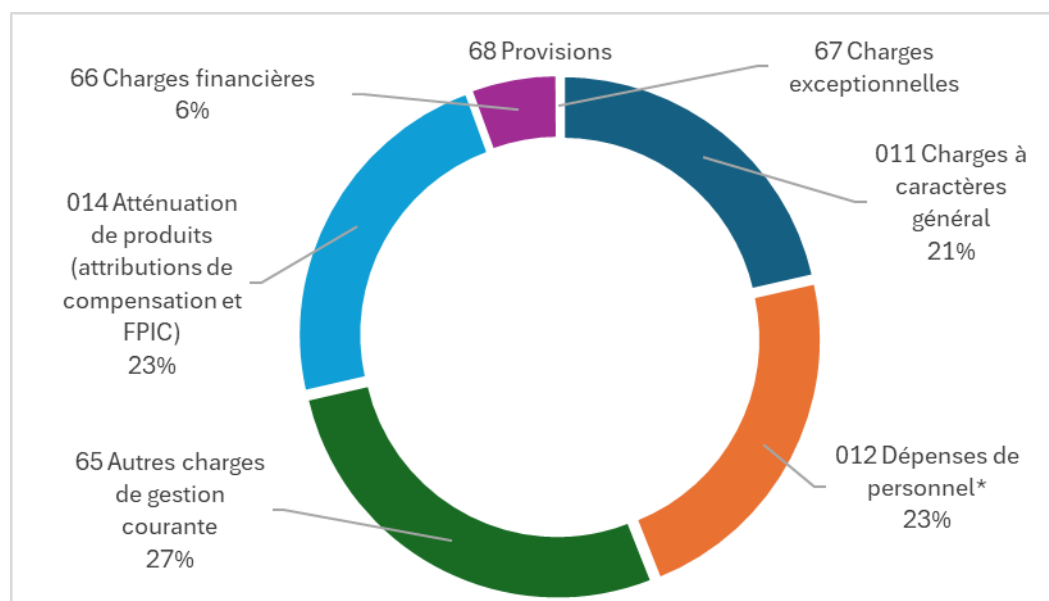
Les attributions de compensation (2 047 608 €)

Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)

Le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus « favorisés » vers les plus « défavorisés ».

La participation cumulée de 2012 à 2025 est de 4 751 179 €.

Dépenses de fonctionnement (en €)			Répartition des dépenses	BP 2025/CA 2024 (en %)
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025	(en %)	
011	Charges à caractères général	2 283 580,00	12,49%	14,10%
012	Dépenses de personnel	3 245 300,00	17,75%	13,14%
65	Autres charges de gestion courante	2 922 612,00	15,98%	0,50%
014	Atténuation de produits (attributions de compensation et FPIC)	2 447 700,00	13,39%	-2,07%
66	Charges financières	586 000,00	3,20%	-19,95%
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,03%	-66,51%
68	Provisions	4 800,00	0,03%	-95,35%
TOTAL dépenses réelles		11 494 992,00	62,87%	3,30%
023	Virement à la section d'investissement	4 565 589,00	24,97%	
042	Opérations d'ordre	2 224 500,00	12,17%	-24,36%
TOTAL Général		18 285 081,00	100,00%	



*charges de personnel des deux budgets annexes déduites

2 Section d'investissement

Les dépenses sont bien évidemment soutenues mais sur des équipements générateurs de richesse ou d'attractivité pour le territoire.

Conformément aux orientations du DOB, nous porterons notre effort sur les investissements relatifs à l'aménagement économique durable du territoire (acquisition d'un terrain localisé au Nord-Est de Faulquemont, reconversion des bâtiments au CARREAU DE LA MINE, construction d'un Centre de santé), l'agriculture et l'accompagnement des entreprises.

Pour les communes, cela se traduit toujours par le fonds de concours versé par le biais de l'enveloppe DAC 2024-2026.

Le bureau communautaire, après proposition du groupe de travail, soumettra une proposition d'actualisation de l'enveloppe DAC, au Conseil Communautaire.

Ces investissements d'envergure permettent d'asseoir nos résultats sur le long terme.

Ils seront comme toujours financés par notre capacité d'autofinancement, ainsi que par le recours aux financements partagés avec nos partenaires institutionnels.

2.1 Les recettes d'investissement

- **Les dotations, fonds divers et réserves :** **4 316 856 €**

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement capitalisé (3 931 870,50 €) et du Fonds de compensation de la TVA (384 985,50 €).

- **Les subventions :** les subventions de la région et des fonds européens pour la construction du Centre de santé, le Carreau de la Mine, la subvention de la région liée aux audits énergétiques, informatique et le solde de la subvention de l'Etat pour la construction d'un FESAT.

- **Les cessions (GMTP, EME FRANCE, autres) :** **284 600,00 €**

- **L'autofinancement :** **6 790 089,00 €**

Il se compose des dotations aux amortissements pour 2 224 500 € et du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 4 565 589 €.

Recettes d'investissement (en €)			Répartition des recettes
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025	
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 316 856,00	34,01%
13	Subventions d'investissement	800 821,00	6,31%
16	Emprunts	500 000,00	3,94%
024	Produit des cessions	284 600,00	2,24%
021	Virement de la section de fonctionnement	4 565 589,00	35,97%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 224 500,00	17,53%
TOTAL recettes d'investissement		12 692 366,00	100,00%

2.2 Les dépenses d'investissement

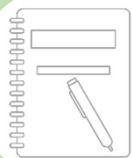
Dépenses d'investissement (en €)			Répartition des dépenses
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025	
16	Emprunt et dettes assimilées	1 501 000,00	11,83%
20	Etudes, Concessions et droits similaires	397 622,00	3,13%
204	Subventions d'équipement versées	1 322 765,00	10,42%
21	Immobilisations corporelles	4 764 367,50	37,54%
23	Immobilisations en cours	2 999 191,00	23,63%
001	Déficit d'investissement reporté	1 560 000,50	12,29%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 420,00	1,16%
TOTAL dépenses d'investissement		12 692 366,00	100,00%

- Conformément au Programme Pluriannuel Investissement (PPI) et au règlement budgétaire et financier, les dépenses d'équipement sont classées dans des autorisations de programme (AP) avec des crédits de paiement répartis sur les années 2025, 2026 et 2027 pour la DAC et les études :

	2025 CP	2026 CP	2027 CP
AP DAC 2024-2026	600 000	600 000	898 208
AP ADICAPE 2024	100 000	100 000	
AP AGRI 2024	50 000	50 000	
AP URBANISME 2024	34 000	34 000	
AP AUTRES SUBVENTIONS 2024	384 500		

	2025 CP	2026 CP	2027 CP
AP ETUDES 2024	186 590	110 000	88 912
AP MATERIELS 2024	329 100	158 000	
AP FONCIER 2024	3 248 188		
AP TRAVAUX 2024	3 382 388	2 225 536	

En 2026 et 2027, de nouvelles AP sont à prévoir en tenant compte du niveau de consommation des AP actuelles



II. Budgets annexes

1. Gestion des déchets

L'année 2024 a été marquée par une réflexion globale sur les enjeux en matière de collecte et de traitement des déchets. Le DUF, comme de nombreuses collectivités doivent accompagner les usagers dans une évolution des comportements qui visent à repenser le modèle économique plus vertueux et circulaire.

Ces échanges ont permis de poser les enjeux et de réfléchir collectivement aux problématiques complexes comme la collecte, la maîtrise budgétaire, la situation de monopole et la communication.

Le Conseil Communautaire du 12/02/2025 a approuvé l'actualisation des 2 règlements de collecte et de facturation.

Les modifications adoptées vont permettre d'optimiser les recettes et de mieux maîtriser les dépenses.

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - BALANCE DETAILLEE

CHAPITRES	DEPENSES (en €)	
	FONCTIONNEMENT	4 641 990,00
011	Charges à caractère général	3 854 169,37
012	Charges de personnel	269 157,00
65	Charges de gestion courante	355 663,63
67	Charges exceptionnelles	40 000,00
6812	Dotations aux amortissements	8 000,00
042	Amortissements	115 000,00

CHAPITRES	DEPENSES (en €)	
	INVESTISSEMENT	239 038,00
21	Immobilisations corporelles (agencements, matériels industriels, mobilier...)	207 038,00
040	Amortissements des subventions	32 000,00

CHAPITRES	RECETTES (en €)	
	FONCTIONNEMENT	4 641 990,00
70	Produits des services	3 238 565,00
75	Autres produits	685 434,04
77	Produits exceptionnels	383 610,00
002	Excédent antérieur reporté	302 380,96
042	Amortissements des subventions	32 000,00

CHAPITRES	RECETTES (en €)	
	INVESTISSEMENT	239 038,00
13	Subventions d'investissement	32 737,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 198,10
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	74 102,75
040	Amortissements	115 000,00

1.1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement

Les recettes :

Les produits des services : 3 238 565 €

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères d'un montant estimé à 3 191 000 € représente près de 74 % des recettes réelles de fonctionnement.

Conformément au DOB et au règlement de facturation, les tarifs de la redevance sont les suivants :

Redevance annuelle des ordures ménagères 2025

Composition du foyer	1 PERS	2 PERS	3 PERS	4 PERS	5 PERS	6 PERS ET +
Montants en €	179	282	344	404	461	495

Redevance annuelle des professionnels 2025

Catégorie de bacs	120 L	240 L	340 L	500 L	750 L
Montants en €	247	407	512	611	826

Etablissements EHPAD	
Nombre de lits	82,50 €/lit

Hôtels	
Nombre de chambre	38€/chambre

Collecte des biodéchets (gros producteur)	
Par levée du bac	0,03€ x volume du bac en litre

Les produits de gestion courante : 685 434,04 €

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SYDEME reverse la part du produit qu'il a perçu de CITEO entre 2016 et 2019, soit 701 605,48 € HT en 60 mensualités de 11 693,42 € (Pacte financier avec le SYDEME approuvé par le Conseil Communautaire le 08/12/2021).

Les autres versements concernent la revente des matériaux, dont la périodicité a été précisée par le SYDEME. Il s'agit des soutiens meubles, emballages, matériaux, D3E... et sont évalués à 545 113 €.

Il est à noter qu'avec l'installation des points d'apport volontaire, la revalorisation des déchets est de plus en plus vertueuse.

Les produits exceptionnels : 383 610 €

Ils correspondent à la subvention d'équilibre provenant du Budget Général de 200 000 €.

De plus, conformément aux tonnages de 2024, la somme remboursée des douzièmes relatifs aux traitements des déchets est estimée à 180 000€.

Les dépenses

Les charges à caractère général

Ce sont les charges liées à la structure et à l'activité :

Prestations de services :

- **SYDEME** : traitement et valorisation des objets recyclables et biodéchets
- **SUEZ RV NORD EST** : collecte des fibreux, des légers en point d'apport volontaire et collecte des déchets ménagers en porte à porte
- **NICOLLIN** : gestion et exploitation des déchèteries de Faulquemont et de Longeville-Lès-Saint-Avold
- **MINERIS** : collecte du verre en points d'apport volontaire
- **SNTP** : transport et évacuation des bornes à gravats sur les déchèteries
- **Communauté de communes du Sud Messin** : accès à la déchèterie de Rémillly pour 5 communes du DUF

Ces charges représentent près de 85 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La mise en place d'une collecte en C0.5 en porte à porte pour les zones agglomérées de moins de 2 000 habitants génère une diminution notable de nos dépenses : 638 850 € en 2025 (727 153 € en 2024).

Les autres charges de gestion courante

Ces charges concernent les créances admises en non-valeur, les créances éteintes et la contribution au fonctionnement du SYDEME.

La contribution au SYDEME est de 12,37 € par habitant.

Les charges exceptionnelles

Il s'agit des annulations de la redevance des ordures ménagères de l'année antérieure.

1.2 Les recettes et les dépenses d'investissement

Les recettes sont constituées pour l'essentiel de l'excédent reporté, du Fonds de Compensation de la taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), de la subvention CITEO versée dans le cadre de l'achat de bornes et des amortissements dont le même montant est inscrit en dépenses de fonctionnement.

Des dépenses d'investissement sont encore à prévoir sur l'exercice 2025 liées aux bornes :

- renouvellement ou installation de bornes supplémentaires : 32 000 €
- plateformes : 27 000 €
- mise en place de trappes sur les bornes : 10 000 €



2. Assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BALANCE DETAILLEE

CHAPITRES	DEPENSES (en €)	
	FONCTIONNEMENT	3 157 876,00
011	Charges à caractère général	1 170 854,58
012	Charges de personnel	575 184,00
014	Atténuation de produits	500,00
65	Charges de gestion courante	50 000,00
66	Intérêts de la dette	140 700,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00
68	Provisions	15 000,00
023	Virement à la section d'investissement	133 342,60
042	Amortissements	1 067 294,82

CHAPITRES	DEPENSES (en €)	
	INVESTISSEMENT	4 410 928,00
16	Capital de la dette	604 017,32
20	Immobilisations incorporelles (études)	14 700,00
21	Immobilisations corporelles (agencements, matériels industriels, mobilier...)	354 753,00
23	Immobilisations en cours (lagunes, travaux STEP...)	2 326 218,94
001	Déficit reporté	628 021,14
040	Amortissements des subventions	483 217,60

CHAPITRES	RECETTES (en €)	
	FONCTIONNEMENT	3 157 876,00
70	Produits des services	1 996 804,57
75	Autres produits	100,00
77	Produits exceptionnels	574 847,42
002	Excédent antérieur reporté	102 906,41
042	Amortissements des subventions	483 217,60

CHAPITRES	RECETTES (en €)	
	INVESTISSEMENT	4 410 928,00
13	Subventions	2 067 722,44
16	Emprunt	940 000,00
106	Excédent de fonctionnement capitalisé	202 568,14
021	Virement de la section de fonctionnement	133 342,60
040	Amortissements	1 067 294,82

2.1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement

Les recettes :

Les produits de services

Ces recettes représentent 77 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- ⇒ Redevance d'assainissement (1 838 805€)
- ⇒ Participation pour l'assainissement collectif (25 000€)
- ⇒ Facturation :
 - aux entreprises de curage des dépotages à la STEP de CREHANGE
 - des branchements particuliers (40 000€)
 - des contrôles de rejets avec les entreprises industrielles (75 000€)
 - des vérifications de raccordement des réseaux collectifs et non collectifs (6 000€)

Composition de la redevance d'assainissement :

COMMUNES	2025	COMMUNES	2025
ADAINCOURT	0,88	FLETRANGE	1,59
ARRAINCOURT	0,88	FOULIGNY	1,59
HAN-SUR-NIED	0,88	GUINGLANGE	1,59
HOLACOURT	0,88	HALLERING	1,59
THICOURT	0,88	HAUTE-VIGNEULLES	1,59
THONVILLE	0,88	HEMILLY	1,59
VATIMONT	0,88	HERNY	1,59
VITTONCOURT	0,88	LAUDREFANG	1,59
VOIMHAUT	0,88	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1,59
ADELANGE	1,59	MAINVILLERS	1,59
ARRIANCE	1,59	MANY	1,59
BAMBIDERSTROFF	1,59	MARANGE-ZONDRANGE	1,59
BOUCHEPORN	1,59	PONTPIERRE	1,59
CREHANGE	1,59	TETING SUR NIED	1,59
ELVANGE	1,59	TRITTELING-REDLACH	1,59
FAULQUEMONT-CHEMERY	1,59	VAHL-LES-FAULQUEMONT	1,59
		ZIMMING	1,59

Il existe 2 redevances d'assainissement

- La redevance de collecte (0.88€) qui est due par les usagers raccordés aux réseaux d'assainissement mais dont les effluents ne sont pas encore traités par une station d'épuration
- La redevance de collecte et de traitement (1.59€) qui, outre la collecte, finance le traitement des effluents et s'accompagne d'un abonnement annuel de 30€ HT

Les dépenses :

Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général représentent 60% de nos dépenses réelles de fonctionnement et sont largement maîtrisées.

Elles augmentent de 18% par rapport au compte administratif de 2024.

Cette augmentation se justifie pour l'essentiel par :

- la réforme de l'Etat relative à la création de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif, estimée à la fois en dépenses et en recettes à 118 347 € ;
- les dépenses relatives aux fluides.

Les dépenses de fonctionnement les plus importantes sont les suivantes :

- Entretien de nos différentes installations (stations d'épuration, lagunes, postes de relevage, déversoirs d'orages) ;
- Fluides (eau, électricité), carburant ;
- Travaux d'entretien de nos réseaux...

2.2 Les recettes et les dépenses d'investissement

Les recettes :

- Les subventions d'investissement : dans le cadre des opérations sur le secteur de FOULIGNY, VITTONCOURT, VOIMHAUT et ADAINCOURT, le montant des subventions s'élève à 2 067 722,60 €.
- L'emprunt de 940 000 €
- L'excédent d'investissement capitalisé de 2025 s'élève à 202 568,14 €
- Le virement de la section d'exploitation d'un montant de 133 342,60 €.

Les dépenses : Les travaux d'investissement représentent 81 % des dépenses réelles inscrites à la section d'investissement. Ils concernent les opérations suivantes :

Secteur	Opérations en cours	2025	2026	2027
Lagunes et réseaux	○ Assainissement ADAINCOURT, VOIMHAUT, VITTONCOURT	833 234 €	500 000 €	500 000 €
	○ Assainissement FOULIGNY	833 924 €		
		235 175 €	200 000 €	200 000 €

	○ ZIL LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD			
Stations d'épuration et réseaux	○ Divers matériels (remplacement de pompes, armoire électrique, clôture, dégrilleurs...) ○ Véhicule	354 753 €	200 000 €	200 000 €



III. Equilibre budgétaire (budget général + budgets annexes)

Détail des montants prévisionnels (opérations réelles et opérations d'ordre) :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGETS	BP 2025	BP 2025
BUDGET GENERAL	18 285 081,00 €	12 692 366,00 €
BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS	4 641 990,00 €	239 038,00 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	3 157 876,00 €	4 410 928,00 €
TOTAL	26 084 947,00 €	17 342 332,00 €

Les budgets primitifs de l'année 2025, budget principal et budgets annexes confondus représentent un volume total de 43 427 279 €.

VOTE DES BUDGETS



Je vous demanderai donc :

- D'approuver le tableau des effectifs au 01/01/2025 :

GRADE ou EMPLOI	Catégorie	Postes ouverts BP 2025	Effectifs pourvus 01/01/2025	Dont temps non complet
BUDGET GENERAL				
Secteur administratif				
Emplois Fonctionnels*		1	1	
Attaché Hors Classe	A	1	1	
Attaché Principal	A	1	1	
Attaché	A	4	4	
Rédacteur Ppal 2 ^e classe	B	1	1	
Rédacteur	B	3	3	
Adj Adm Ppal 1 ^{ère} CI	C	7	6	
Adj Adm Ppal 2 ^{ème} CI	C	3	3	
Adj Adm	C	1	1	
Sous-Total * hors emploi fonctionnel		21	20	0
Secteur Technique				
Ingénieur Principal	A	0,7	0,7	
Ingénieur	A	1	1	
Technicien Ppal 1 ^{ère} CI	B	3	1	
Technicien	B	3,3	3,3	
Agent de maîtrise Ppal	C	2	1	
Adj Tech Ppal 1 ^{ère} CI	C	2	1	
Adj Tech Ppal 2 ^{ème} CI	C	3	2	1
Adj Tech	C	2	2	
Sous-Total		17	12	1
Secteur Sportif				
Educateur des APS 2 ^{ème} CI	B	1	1	
Educateur des APS Ppal	B	4	3	
Opérateur des APS	C	1	1	
Sous-Total		6	5	0
Budget gestion des déchets				
Ingénieur Principal	A	0,3	0,3	
Technicien	B	1	1	
Attaché	A	1	0,8	
Adj Adm Ppal 1 ^{ère} CI	C	1	1	
Adj Adm	C	1	1	
Sous-total		4,3	4,1	0

Budget assainissement				
Technicien	B	1,7	1,7	
Agent de maitrise Ppal	C	3	2	
Agent de maitrise	C	2	0	
Adj Tech Ppal 1 ^{ère} CI	C	1	1	
Adj Tech	C	2	1	
Sous-total		9,7	5,7	0
TOTAL GENERAL		58	46,8	1

58 postes sont ouverts au BP 2025 :

- 46,8 postes sont pourvus
- 4 postes sont en cours de recrutement
- 3 postes sont en disponibilité

Des repositionnements ont été effectués en termes de répartition entre le Budget Général et le Budget annexe Gestion des Déchets afin de rendre le tableau des effectifs plus précis.

Enfin, des avancements de grade pourront être prononcés au second semestre. Pour ce faire, les modifications de postes correspondantes seront soumises au prochain Conseil Communautaire.

- De reconduire les attributions de compensation suivantes :

Montant des attributions de compensation

Code INSEE	Nom commune	Attribution de compensation dites « fiscale » (= produits transférés)	Attribution compensation budgétaire positives	Attribution de compensations budgétaires négatives
57007	ADAINCOURT	4 332	4 332	
57008	ADELANGE	4 020	4 020	
57027	ARRAINCOURT	3 672	3 672	
57029	ARRIANCE	2 388	2 388	
57047	BAMBIDERSTROFF	10 812	10 812	
57095	BOUCHEPORN	13 800	13 800	
57159	CREHANGE	167 892	167 892	
57190	ELVANGE	-2 566		2 566
57209	FAULQUEMONT	526 428	526 428	
57217	FLETRANGE	-9 174		9 174
57230	FOULIGNY	14 556	14 556	
57276	GUINGLANGE	15 732	15 732	
57284	HALLERING	2 592	2 592	
57293	HAN-SUR-NIED	984	984	
57714	HAUTE-VIGNEULLES	900	900	
57313	HEMILLY	11 532	11 532	
57319	HERNY	9 360	9 360	
57328	HOLACOURT	0	0	
57386	LAUDREFANG	636	636	
57413	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	1 129 632	1 129 632	
57430	MAINVILLERS	768	768	
57442	MANY	13 320	13 320	
57444	MARANGE-ZONDRANGE	1 164	1 164	
57549	PONTPIERRE	4 416	4 416	
57668	TETING-SUR-NIED	80 568	80 568	
57670	THICOURT	3 612	3 612	
57673	THONVILLE	216	216	
57679	TRITTELING-REDLACH	4 848	4 848	
57686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	2 652	2 652	
57698	VATIMONT	3 756	3 756	
57726	VITTONCOURT	768	768	
57228	VOIMHAUT	9 564	9 564	
57762	ZIMMING	2 688	2 688	
		2 035 868	2 047 608	11 740

- De fixer à 36 € par élève la subvention aux collèges du DUF pour les activités périscolaires (voyages, UNSS, etc.),
- De reconduire pour 2025 les taux de la fiscalité 2024 :

	TAUX
FONCIER BATI	0.512 %
FONCIER NON BATI	3.94 %
CFE	19.43 %
HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES	8,12 %

- D'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle du budget général au budget annexe Gestion des Déchets d'un montant de 200 000 €,
- D'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle du budget général au budget annexe Assainissement d'un montant de 456 500 €,
- D'appliquer les tarifs de la redevance assainissement de 1,59 €/m³ pour FOULIGNY, à compter du 1^{er} septembre 2025, sous réserve de la fin des travaux,
- De reconduire les tarifs :
 - de la redevance assainissement et l'abonnement à 30 € HT sur la collecte et le traitement applicable pour l'exercice 2025,
 - de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les foyers et les professionnels, notamment selon le règlement de facturation voté en Conseil Communautaire le 12/02/2025,
 - des bacs roulants, serrures, accès déchèteries aux professionnels, composteurs
 - De la piscine et les tarifs des activités
- D'autoriser la constitution d'une provision pour risques et charges à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » d'un montant de :
 - 4 800 € sur le Budget Général
 - 15 000 € sur le Budget Annexe Assainissement
 - 8 000 € pour le Budget Annexe Gestion des Déchets
- D'approuver les Autorisations de programme du budget général décrites à la page 12 de ce rapport
- D'autoriser le recours à l'emprunt d'un montant de 500 000 € pour le budget Général.

- D'approuver le Budget Primitif 2025 du Budget Général ainsi que les Budgets Annexes « Gestion des Déchets » et « Assainissement » par chapitre :

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

Dépenses	18 285 081,00 €
Recettes	18 285 081,00 €

Section d'investissement

Dépenses	12 692 366,00 €
Recettes	12 692 366,00 €

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS

Section de fonctionnement

Dépenses	4 641 990,00 €
Recettes	4 641 990,00 €

Section d'investissement

Dépenses	239 038,00 €
Recettes	239 038,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses	3 157 876,00 €
Recettes	3 157 876,00 €

Section d'investissement

Dépenses	4 410 928,00 €
Recettes	4 410 928,00 €